

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-neuvième réunion extraordinaire de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 2 décembre 2021, à 11 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 20 JANVIER 2022

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BOURGON, Vincent Étudiant	X		PAGÉ, Geneviève Professeure	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		PAYS, François Étudiant		X
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		RAMOS, Laura Étudiante	X	
KAMMOUN, Manel Professeure	X		ROUILLARD, Antony Étudiant		X
LABERGE, Murielle Rectrice	X		STRATFORD, Madeleine Directrice par intérim – Unité gestion des études 1 ^{er} cycle en arts	X	
LACELLE, Christian Étudiant	X		TREMBLAY, Martine Chargée de cours		X*
LE GALL, Véronique Professeure	X		TURGEON, Stéphanie Professeure	X	
LECLERC, Jérémie Étudiant		X	WION, Frédérique Chargée de cours	X	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		Poste vacant – personne étudiante		
MANSEAU, André Doyen de la recherche et de la création par intérim	X				
Personne observatrice	Présent	Absent	Personnes convoquées	Présent	Absent
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création		X	DUFOUR, Muriel Vice-rectrice l'administration et aux ressources		X*
			DEMERS, Stéphanie Directrice du centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X	
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

La présidente de la commission des études et rectrice, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h 32.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Consultation de la commission des études relative à la candidature retenue par le Comité de sélection en vue de la désignation d'un doyen de la recherche et de la création (**à huis clos**)
3. Nomination de membre au comité institutionnel de la formation à distance

4. Prochaine réunion (20 janvier 2022)
5. Clôture de la séance

2.- **Consultation de la commission des études relative à la candidature retenue par le Comité de sélection en vue de la désignation d'un doyen de la recherche et de la création (à huis clos)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389X-CE-2465 concernant la consultation de la commission des études relative à la candidature retenue par le Comité de sélection en vue de la désignation d'un vice-recteur à l'enseignement et à la réussite; laquelle est jointe en appendice.

3.- **Nomination de membres au comité institutionnel de la formation à distance**

Le 22 octobre 2021, la commission des études a adopté la résolution 386X-CE-2445 concernant la création d'un comité institutionnel de la formation à distance (FAD) (annexe 1).

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Deux personnes professeures;
- Deux personnes chargées de cours;
- Deux personnes étudiantes;
- Direction du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire;
- Doyenne ou doyen des études ou sa ou son représentant.

Le comité peut également s'adjoindre, au besoin, la direction des services des technologies de l'information, la ou le registraire et la ou le secrétaire général pour constituer un comité élargi de la FAD.

Le 28 octobre 2021, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeures et professeurs et des étudiantes et étudiants afin de pourvoir les postes du comité.

Le Secrétariat général a reçu sept candidatures de professeures et professeurs et aucune d'étudiantes ou étudiants. (Annexe 2).

De plus, l'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 22 novembre 2021, a désigné les personnes chargées de cours suivantes pour siéger au comité institutionnel de la formation à distance, soit madame Marie-Josée Bourget, chargée de cours au département d'études langagières et au département des sciences de l'éducation et monsieur Pierre-Olivier Émond chargé de cours au Département des sciences naturelles (annexe 3).

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité institutionnel de la formation à distance (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, est donc invitée à nommer quatre membres au comité institutionnel de la formation à distance pour un mandat débutant le 3 décembre 2021 et se terminant le 2 décembre 2023.

Les membres se questionnent sur le choix des membres. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite explique le processus de désignation des membres professeurs. Il mentionne également que les personnes qui n'ont pas été choisis pourront participer aux travaux du comité avec les groupes de travail.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 389X-CE-2466 concernant la nomination de membre au comité institutionnelle de la formation à distances.

4.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 20 janvier 2022.

5.- **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 25.

Original signé par :

La présidente, Murielle Laberge
La secrétaire générale, Me Sophie Ouellet